

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	23 (1943)
Heft:	6
Rubrik:	Activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant le mois de mai 1943

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE MOIS DE MAI 1943

PARIS

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 mai. Il a entendu un rapport du Secrétaire Général sur le voyage que celui-ci a fait récemment en Suisse et au cours duquel il s'est occupé, entre autres, de perfectionner le fonctionnement du Service de la Correspondance Commerciale à Bâle, d'assurer une collaboration plus étroite de notre Compagnie avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et d'autres organismes, notamment la Chambre de Commerce Française pour la Suisse à Genève, et de discuter des problèmes juridiques qui se posent au sujet de la main-d'œuvre et de l'outillage suisses en France. Le Secrétaire Général a eu, en outre, des entretiens avec de nombreux Adhérents de la Compagnie.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance ensuite d'une étude du Chef des Services d'Information sur la situation actuelle de l'économie française.

La Commission pour l'étude des Questions d'après-guerre a tenu sa première séance le 10 mai. Elle a décidé d'envisager non seulement l'avenir des relations commerciales, mais aussi celui des échanges invisibles, entre la France et la Suisse. Pour se spécialiser, elle a créé trois Sous-Commissions dénommées respectivement : des Importations et des Exportations, de l'Équipement et des Questions financières.

Le Secrétariat Général a continué à mener son activité en faveur du commerce franco-suisse, ses efforts pour développer les exportations françaises en Suisse ayant pour effet de maintenir les importations suisses en France.

En ce qui concerne les importations suisses en France, le Secrétariat Général constate que dans le domaine des textiles la concordance que l'on a essayé d'établir entre les contingents d'exportation de Suisse et les contingents d'importation en France produit ses premiers effets bienfaisants. Des dossiers de demandes d'autorisations d'importation ont été présentés par ses soins, comme d'habitude, aux Services compétents.

Du côté des exportations françaises en Suisse, un assez grand nombre de demandes d'autorisations d'exportation appuyées par le Secrétariat Général, ont été visées favorablement par l'Administration. Il s'agit surtout des produits suivants : Produits chimiques, parfumerie et produit de beauté. Au surplus, le Secrétariat Général a poursuivi ses interventions en vue de procurer des matières premières et des moyens de transport aux entreprises qui exportent vers la Suisse.

Les licences d'importation en France n'étant délivrées qu'avec parcimonie, le Secrétariat Général a tenté de mettre sur pied des opérations d'importation et d'exportation jumelées, dans le cadre du clearing franco-suisse, c'est-à-dire que les paiements ne se dénouent pas par la compensation privée mais par la compensation officielle.

Le Secrétariat Général s'est également occupé de trouver dans les deux pays des acheteurs et des vendeurs et de les mettre en relation les uns avec les autres.

Le Service des Représentations commerciales a poursuivi la constitution du fichier des représentants en France de maisons suisses. Son travail est maintenant très avancé. Il a mis en rapport, d'autre part, des personnes qui cherchaient des représentants avec des maisons qui désiraient être représentées.

Le Service du Contentieux a été particulièrement actif au cours du mois de mai. Il a recouvré un grand nombre de créances en faveur de créanciers établis en France comme de créanciers établis en Suisse et il s'est consacré également au transfert d'un pays dans l'autre de certains frais correspondant à des importations ou exportations de nature intellectuelle.

Le Secrétariat Général a donné aux Adhérents, comme de coutume, de nombreux renseignements. Il a poursuivi son étude sur les relations entre les ports de commerce français et la Suisse. Le 5 mai, grâce à l'obligeance de l'Union des Chambres de Commerce Maritimes et de l'Association des Grands Ports Français, l'un de ses collaborateurs a eu l'occasion de faire un exposé sur cette question devant les membres de ces Associations. Dans le cadre des travaux de la Commission pour l'étude des Questions d'après-guerre, à laquelle il a été fait allusion plus haut, il a établi un rapport sur la situation du commerce franco-suisse en 1919 au regard de sa situation pendant l'année de base de 1913. De ce travail historique il sera peut-être loisible de tirer des indications intéressantes pour l'avenir.

Le Service de la Correspondance Commerciale entre la France (zone Nord) et la Suisse observe un faible raccourcissement des délais de transmission. Quant au Service des Laissez-passer, il constate que la délivrance des divers titres de circulation a été un peu moins difficile qu'au cours du mois précédent.

LYON

Sur le terrain des interventions en faveur des exportations françaises en Suisse et des importations suisses en France, l'activité de la Délégation du Secrétariat Général, comme celle des Sections de Lyon, Marseille et Besançon, s'est manifestée, sur le plan local, parallèlement à celle du Secrétariat Général. Il est donc inutile de revenir sur ce point car il faudrait entrer dans trop de détails pour donner une idée du travail accompli tant par la Délégation du Secrétariat Général que par les Sections, sans faire de répétitions. Outre ces questions d'intervention, les nombreuses demandes de renseignements, relatives notamment aux paiements par ouvertures de crédits documentaires et à des adresses

- de fabricants suisses, ont retenu particulièrement l'attention de la Délégation.

Le Comité de la Section de Lyon et du Centre s'est réuni le 27 mai. Il a discuté, entre autres, des conditions dans lesquelles les Suisses peuvent franchir la ligne de démarcation.

Le Secrétaire de la Section a donné de nombreux renseignements au sujet du régime de la circulation entre la France et la Suisse, des cartes d'identité d'étrangers et de la Foire de Bâle. Il a établi un projet de constitution d'un service de représentations commerciales qui travaillera en accord étroit avec celui de Paris.

MARSEILLE

Une séance du Comité de la Section de Marseille et du Sud-Est a eu lieu le 26 mai. Il a entendu un rapport du Délégué du Secrétariat Général, venu de Lyon, sur la situation actuelle des relations économiques franco-suisses. Il s'est occupé

également de la question de la délivrance des visas pour le voyage de France en Suisse.

Le Secrétaire de la Section a réuni une documentation sur le marché local des vins et des fruits et légumes. Il a fait, dans ce but, ainsi que pour maintenir des relations étroites avec les Adhérents de la Section, un voyage circulaire : Montpellier, Toulouse, Mazamet, Castres, Béziers, Avignon.

BESANÇON

Le Comité de la Section de l'Est a, au cours de sa réunion du 6 mai, examiné la possibilité de perfectionner les moyens d'information du Secrétariat de la Section.

Le Secrétaire de la Section a été appelé à donner des renseignements d'ordres divers, surtout à propos de la circulation des Suisses en France. Il a fait un voyage circulaire à Montbéliard, Sochaux et Audincourt pour faire connaître la nouvelle Section de l'Est aux industriels et commerçants qui sont en rapport avec la Suisse.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

FRANCE : Principaux textes parus du 1^{er} au 31 mai 1943.

QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Modification de l'article 155 du Code fiscal des valeurs mobilières (notamment en ce qui concerne l'administrateur-directeur général).

Loi du 29 avril 1943 au J. O. (1) du 1^{er} mai 1943 (p. 1198).

Exonérations fiscales dont bénéficient les cantines d'entreprises.

Circulaire du 21 avril 1943 au B. H. D. (2) du 10 mai 1943.

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux : évaluation des avoirs en devises.

Imposition des entreprises allemandes installées en France. (Communications extraites du B. O. C. D. (3) n° 3.)

B. H. D. du 17 mai 1943.

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux. Prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices. (Communications extraites du B. O. C. D. n° 3.)

B. H. D. du 24 mai 1943.

QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS

Régime des baux à ferme pendant la guerre.

Loi du 29 avril 1943 au J. O. du 27 mai 1943 (p. 1441).

DROIT ADMINISTRATIF

Agriculture et Ravitaillement

Avances du Trésor en vue de la reprise de l'activité agricole. Prorogation de la date jusqu'à laquelle peuvent être accordées ces avances (31 décembre 1943).

Loi du 22 avril 1943 au J. O. du 30 avril 1943 (p. 1189). Emploi collectif des moyens de production en agriculture. Composition des Commissions départementales et communales chargées de cette organisation.

Arrêté du 23 avril 1943 au J. O. du 1^{er} mai 1943 (p. 1207).

Enquêtes agricoles en 1943.

Arrêté du 23 avril 1943 au J. O. du 4 mai 1943 (p. 1238).

Exploitation des terres abandonnées et incultes ou insuffisamment cultivées. Régime des concessions. Réquisition de main-d'œuvre.

Loi du 23 mai 1943 au J. O. du 28 mai 1943 (p. 1450).

Indemnités versées aux propriétaires de moulins dont les moulins sont fermés.

Décision n° 6 du Comité d'Organisation de la Meunerie au J. O. du 30 mai 1943 (p. 1488).

Déclaration mensuelle obligatoire de stocks de denrées et produits rationnés.

Arrêté du 18 mai 1943 au J. O. du 29 mai 1943 (p. 1469).

Circulation, transports

Accélération du déchargement des wagons complets. Amendes aux contrevenants.

Loi du 2 mars 1943 au J. O. du 14 mai 1943 (p. 1326).

Coordination régionale des transports.

Arrêté du 24 avril 1943 au J. O. du 15 mai 1943 (p. 1340).

Contrôle économique

Sanctions pour livraisons insuffisantes de vin.

Arrêté du 22 avril 1943 au J. O. du 5 mai 1943 (p. 1257).

(1) J. O. : Journal Officiel de l'Etat Français.

(2) B. H. D. : Bulletin Hebdomadaire de Documentation.

(3) B. O. C. D. : Bulletin Officiel des Contributions Directes.